

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024/58 – Renouvellement de tampons de regards d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges et la rue des Grives sur la commune de Montmerle-sur-Saône

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique (2019), avec notamment l'article R2122-8 – marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le montant est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le compte-rendu de l'enquête de terrain réalisée le 23 février 2024 par le délégataire SUEZ Eau France concernant le mauvais état de certains tampons d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges et la rue des Grives à Montmerle-sur-Saône suite à un signalement de la mairie,

Vu l'offre remise par l'entreprise SUEZ Eau France en date du 11 juin 2024,

Vu la validation en date du 12 juin 2024 par M. DESCHIZEAUX, Président,

Vu les crédits inscrits au budget à l'opération 30,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise SUEZ Eau France, Agence Ain, 341 rue des Frères Lumières, 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, pour le renouvellement de trois tampons d'eaux usées sur la rue des Grives et trois tampons d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **6 221,58 € HT** (soit 7 465,90 € TTC).

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, Mme le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à la société SUEZ Eau France.

Fait à MONTCEAUX, le 13 juin 2024,

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX